



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

A remplir et à retourner à l'Association des Jardins de Lucie en cas de demande de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **l'Association « Les Jardins de Lucie »** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions **des Jardins de Lucie**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Lorsqu'il y a rejet de prélèvement (pour provision insuffisante de votre compte notamment), la banque nous facture 6€70. Cette somme vous sera refacturée le mois suivant.

Identifiant ICS des Jardins de Lucie : <table border="1"><tr><td>F</td><td>R</td><td>8</td><td>9</td><td>Z</td><td>Z</td><td>Z</td><td>4</td><td>6</td><td>3</td><td>2</td><td>3</td><td>2</td></tr></table>			F	R	8	9	Z	Z	Z	4	6	3	2	3	2
F	R	8	9	Z	Z	Z	4	6	3	2	3	2			
Association « Les Jardins de Lucie » 69, Chemin du Tram 69360 COMMUNAY															
Type de paiement :	<input checked="" type="checkbox"/> Récurrent / répétitif	<input type="checkbox"/> Unique													

Référence Unique de Mandat (RUM) :

Adhérent prélevé	
_____ Noms et prénoms	
_____ Adresse	
_ _ _ _ _ Code postal	_____ Ville
_____ Coordonnées du compte à débiter – IBAN	
_____ Code international d'identification de la banque - BIC	
Fait à : _____	Signature (s) _____
Le : _____	
<small>Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque</small>	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78.17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.